

Province de Québec,
M.R.C. de Pierre-De Saurel,
Municipalité de Saint-David.

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-David, tenue le 3 novembre 2020, à huis clos, à la salle de Conseil de l'hôtel de ville de Saint David, situé au 16, rue Saint Charles à Saint-David.

Sont présents M. le Maire Michel Blanchard, les conseillères Colette Lefebvre-Thibeault et Linda Cournoyer, les conseillers Gilles Hébert, Pier-Yves Chapdelaine et Robert Emond ainsi que Stéphane Mélançon qui assiste à la séance par visioconférence, tous formant quorum sous la présidence de M. le Maire. La directrice générale et secrétaire-trésorière Sylvie Letendre assiste également à la séance.

Ouverture de la séance

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

Considérant que cet état d'urgence a été prolongé par des périodes additionnelles de dix jours;

Considérant l'arrêté 2020-04 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance;

Il est proposé par Michel Blanchard et résolu que ce Conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2020-11-197

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Linda Cournoyer, appuyé par Gilles Hébert et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2020-11-198

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 octobre 2020

Considérant que chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 octobre 2020;

Considérant que les délibérations inscrites à ce procès-verbal reflètent fidèlement les décisions du Conseil;

Il est proposé par Colette Lefebvre-Thibeault, appuyé par Linda Cournoyer et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 octobre 2020 soit adopté tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Présentation du rapport financier au 30 septembre 2020.

Dépôt des deux états comparatifs requis par la loi pour la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2020.

Paiement des comptes

2020-11-199

Présentation de la liste des comptes de la période;

Considérant que le rapport requis à l'article 7 du règlement numéro 576-2017 est inclus à cette liste;

Considérant que la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées;

Il est proposé par Robert Émond, appuyé par Pier-Yves Chapdelaine et résolu que ce Conseil approuve la liste des comptes à payer pour un montant de 113 201,51 \$ et de comptes payés pour un montant de 48 891,88 \$.

Ladite liste de comptes étant approuvée telle que soumise, la directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à procéder au paiement desdits comptes.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Le Conseil prend connaissance de la correspondance figurant au registre de correspondance du mois de novembre 2020.

2020-11-200

Nomination d'un maire suppléant

Il est proposé par Michel Blanchard et résolu de nommer la conseillère Linda Cournoyer au poste de mairesse suppléante pour une période d'un an.

Adopté à l'unanimité.

2020-11-201

Nomination d'un remplaçant pour le Conseil de la MRC de Pierre-De Saurel

Considérant qu'en cas d'absence du maire aux séances du Conseil de la MRC de Pierre-De Saurel, son remplaçant doit être désigné par résolution;

En conséquence, il est proposé par Gilles Hébert, appuyé par Robert Émond et résolu que ce Conseil désigne la conseillère Linda Cournoyer, mairesse suppléante, pour remplacer le maire Michel Blanchard lorsqu'il ne peut être présent aux séances du Conseil de la MRC de Pierre-De Saurel.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2020-11-202

Nomination d'un signataire supplémentaire pour chèques et autres effets

Considérant que ce Conseil souhaite désigner un représentant supplémentaire à l'égard de tout compte détenu par la Municipalité à la Caisse Desjardins des Chênes;

Considérant que ce Conseil est d'avis que l'élue désignée mairesse suppléante devrait être la représentante supplémentaire;

En conséquence, il est proposé par Colette Lefebvre-Thibeault, appuyé par Stéphane Mélançon et résolu que ce Conseil désigne la conseillère Linda Cournoyer à titre de représentante de la Municipalité à l'égard de tout compte qu'elle détient ou détiendra à la Caisse Desjardins des Chênes afin d'exercer tous les pouvoirs relatifs à la gestion de la municipalité et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, notamment les pouvoirs suivants :

- émettre, accepter, endosser ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable;
- signer et approuver tout retrait, document ou pièce justificative;
- demander l'ouverture par la caisse de tout folio utile pour la bonne marche des opérations de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2020-11-203

Offre de service pour la gestion du contrôle animalier

Considérant que l'entente conclue avec la SPAD relative à l'opération de la fourrière municipale prendra fin le 31 décembre 2020;

Considérant que l'offre de renouvellement soumise par la SPAD prévoit une augmentation progressive du contrat pour atteindre un coût de 3,80 \$ en 2025;

Il est proposé par Robert Émond, appuyé par Linda Cournoyer et résolu que ce Conseil autorise le renouvellement d'une entente relative à l'opération de la fourrière municipale avec l'organisme SPAD, au coût de 2,64\$ per capita pour l'année 2021, de 2,93 \$ pour 2022, de 3,22 \$ pour 2023, de 3,51 \$ pour 2024 ainsi que de 3,80 \$ pour 2025, et désigne la directrice générale pour signer ladite entente ainsi que tout document s'y rattachant et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-290-00-419.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2020-11-204

Révision du montant d'assurance pour l'immeuble du 11, rue de la Rivière-David

Considérant que suite aux calculs du coût de reconstruction effectué par Chapdelaine Assurances & Services financiers selon l'évaluation reçue de la firme Gauthier Roy Huot Évaluateurs Agréés et l'information sur les frais de déblais, l'immeuble situé au 11, rue de la Rivière-David aurait un coût de reconstruction moindre que le montant d'assurance actuel sur le contrat d'assurance;

Considérant que le contrat d'assurance actuel indique un montant de 1 008 149 \$ et que l'évaluation du coût de reconstruction est de 919 166 \$, soit un écart de 88 983 \$;

En conséquence, il est proposé par Colette Lefebvre-Thibeault, appuyé par Gilles Hébert et résolu que ce Conseil demande une diminution du montant d'assurance pour l'immeuble du 11, rue de la Rivière-David afin de l'établir au coût de reconstruction estimé de 919 166 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2020-11-205

Participation à la 5^e campagne provinciale Villes et municipalités contre le radon

Considérant que depuis 2007, l'Association pulmonaire du Québec (APQ) travaille à sensibiliser la population québécoise aux problèmes environnementaux, notamment celui du radon;

Considérant que le radon est un gaz radioactif d'origine naturelle qui provient de la désintégration de l'uranium présent dans la croûte terrestre et qui s'infiltré partout dans l'environnement;

Considérant que, selon les données de l'APQ, le radon est la deuxième cause du cancer du poumon après le tabagisme;

Considérant qu'au Québec plus de 1 000 personnes meurent chaque année d'un cancer du poumon lié au radon;

En conséquence, il est proposé par Robert Émond, appuyé par Stéphane Mélançon et résolu que ce Conseil appuie la campagne provinciale de sensibilisation contre le radon de l'Association pulmonaire du Québec.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2020-11-206

Demande d'achat d'équipements présentée par le directeur du Service de sécurité incendie

Considérant la demande d'achat soumise par le directeur du Service de sécurité incendie;

Il est proposé par Gilles Hébert, appuyé par Pier-Yves Chapdelaine et résolu que ce Conseil autorise l'achat de deux habits de combat au prix unitaire approximatif de 1 800 \$, l'achat de huit lances de 1 ¾ po. au prix unitaire de 165 \$, l'achat de quatre cylindres en aluminium au coût unitaire de 200 \$ ainsi que l'achat de chaussettes pour bottes de pompiers au coût unitaire de 24 \$ et affecte ces dépenses aux postes budgétaires numéros 03-310-30-000 et 02-220-00-650.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Le maire souligne que le Conseil municipal n'a pas reçu de question par courriel ou par téléphone.

2020-11-207

Levée de la séance

Il est proposé par Colette Lefebvre-Thibeault, appuyé par Gilles Hébert, que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 142 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27-1).

Maire

Directrice générale et secrétaire-trésorière